

Procès-verbal de la séance ordinaire du : 13 mai 2025 à 20 h 00

A tous les membres du Conseil municipal, Maire et Adjointes
Mis en ligne sur : www.riedseltz.fr
Diffusé le : 26.05.2025

ORDRE DU JOUR :

A. INFORMATIONS

- SMICTOM : résultats contrôles QUALI'TRI,
- Arrêt réseau cuivre,
- Divers.

B. DECISIONS

- Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité et redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux,
- Décision modificative n° 1 du budget,
- Conventions bandes enherbées : renouvellement pour 5 ans – 2024-2029 – Scharrenberger et Earl LUTZ.
- Fédération Française des médailles de la jeunesse, des sports, et de l'engagement associatif : reconduction ou pas remise de médailles,
- Divers.

Lieu de séance : ancienne mairie de Riedseltz.

Séance publique.

Secrétaire de séance : Astride PHILIPPS.

Date de la convocation : 06.05.2025

Nombre de membres en exercice : 15.

Absents excusés : HRYCENKO Marie, SCHUELLER Rébecca, MAIGNE Claude, KOLB Sabine, ACHOUR Marie-Josée.

Absents non excusés : --

Conseillers absents ayant donné procuration : --

Tous les autres membres étaient présents, sous la présidence de Mr René RICHERT, Maire.

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance.

Demande de scrutin particulier : --

Aucune remarque n'étant formulée concernant le dernier compte-rendu de la séance du 18.03.2025, celui-ci est arrêté à l'unanimité.

S'est rajouté à l'ordre du jour :

- Subvention FC Riedseltz,
- Travaux club-house.

A. INFORMATIONS

- SMICTOM : résultats contrôles QUALI'TRI.
- Arrêt réseau cuivre.
- Divers :
 - écoles de la COM COM : évolution des effectifs scolaires depuis 2013. RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunaux) entre les communes d'Hunspach et Ingolsheim. Les élèves d'Ingolsheim ne viendront plus à la cantine scolaire de Riedseltz. Les prévisions d'effectifs ne sont pas bonnes. Des problématiques vont se poser pour les prochaines années (fermetures de classes, occupation de bâtiments, coût des transports médians...).
 - Travaux rue de la Gare : bande de roulement non prévue par la CEA cette année.
 - Pistes cyclables Riedseltz : points techniques pas clairs, dérogations et autorisations, ainsi qu'achat de terrains seront sans doute nécessaires.
 - Carrières FULCHIRON : travaux en cours : bureaux et hall, point de lavage. Problème poussière silice.
 - Printemps 2025 : 15 nids, 18 cigogneaux.
 - Invitation à une rencontre avec les Maires des Communes du Canton de Wissembourg dans le cadre de son Tour d'Alsace « à la rencontre des Alsaciens engagés » : 19.05.2025 – 18 h – Hunspach - Salle des Fêtes. Les conseillers municipaux sont également conviés.

B. DECISIONS

DELIBERATION 2025-21

Objet : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui confiées aux articles R.2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil de :

- Calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2025 ;
- Fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de revalorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 57.70 % applicable à la formule de calcul.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE :

- D'adopter la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

DELIBERATION 2025-22

Objet : Redevance pour occupation provisoire domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz

Monsieur le Maire tient à informer les membres du Conseil municipal que les articles R2333-105, R2333-105-2, R2333-108, R2333-114-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au Conseil de :

- Décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- Fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE :

- D'adopter la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

DELIBERATION 2025-23

Objet : Décision modificative du budget n° 01-2025

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE de :

- Modifier le budget comme suit :

FONCTIONNEMENT – Dépenses :

Article 673 – Titres annulés : + 680 €

FONCTIONNEMENT – Recettes :

Article 6479 – Remboursement sur autres charges sociales : + 680 €

DELIBERATION 2025-24

Objet : renouvellement conventions coulées de boues – Années 2024-2029

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE avec 1 ABSTENTION d' :

- Autoriser Mr le Maire à renouveler les conventions coulées de boues/bandes enherbées arrivées à échéances, pour un nouveau cycle de 5 années, et concernant :
 - o l'EARL LUTZ 24, rue de la Chapelle à RIEDSELTZ : 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2029,
 - o La GAEC SCHARRENBARGER Christophe Rue de Gunstett à SURBOURG : du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029.

Les conditions restent inchangées.

DELIBERATION 2025-25

Objet : décisions diverses

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE avec 3 ABSTENTIONS de :

- verser au FC Riedseltz une subvention de 3 000 €,
- financer des travaux au club-house à hauteur de 20 500 € TTC,
- faire suivre à l'AFSCR, pour décision, la demande de reconduction ou non de remise de médailles de la Fédération Française des médailles de la jeunesse, des sports, et de l'engagement associatif.

QUESTIONS/REPONSES

- Aire de jeux intergénérationnelle. Mr BALL Sébastien signale que le balançoire-nacelle est cassée. Demande apport de tables et bancs pour adultes. Qu'en est-il du terrain de volley-ball ? Il reste à mettre de la terre et à semer. Sera opérationnel en 2026.
- Ancienne coopérative agricole – Cour des Tilleuls. Mme BRENCKLE Aline demande ce qu'il en est des sanitaires dans ce bâtiment. En cas de double location (local secouristes et local pompiers), les toilettes sont trop justes. Il s'agit de repenser l'existant, en l'occurrence, au moins 2 WC.
- Mr BEIL Thierry charge de retransmettre signalement herbes hautes au cimetière. Pourquoi ne pas faire des bandes enherbées entre les tombes ?

ANNEXES

La séance est levée à 21 h 40.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au :

Pour ce qui concerne les procurations : - 1/par conseiller, - par écrit, - à adresser à la mairie avant la séance.

Le Maire,
RICHERT René

La secrétaire de séance,
PHILIPPS Astride

LEXIQUE

- * **ATSEM** : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles maternelles.
- * **CCPW ou COM COM** : Communauté des Communes du Pays de Wissembourg.
- * **CDG67** : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.
- * **CIA** : Complément Indemnitaire Annuel.
- * **CEA** : Collectivité Européenne d'Alsace.
- * **CEE** : Certificats d'Economie d'Energie.
- * **CFE** : Cotisation Foncière des Entreprises.
- * **CNAS** : Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.
- * **CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales.
- * **CST** : Comité Social Territorial.
- * **4C** : Commission Consultative Communale de la Chasse.
- * **DETR** : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (subvention de l'Etat).
- * **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement.
- * **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunal.
- * **IFSE** : Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise.
- * **IHTS** : Indemnité horaire pour travaux supplémentaires.
- * **PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial.
- * **PETR** : Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux.
- * **RIFSEEP** : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.
- * **RPI** : Regroupement Pédagogique Intercommunaux.
- * **SCOTAN** : Schéma de Cohérence Territorial de l'Alsace du Nord.
- * **SIEARR** : Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de la Région de Riedseltz.
- * **SDIRVE** : Schéma Directeur Commun des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.
- * **SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- * **SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.
- * **SIVU** : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.
- * **SMICTOM** : Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Tri des Ordures Ménagères.